



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre le cancer du sein

Question au Gouvernement n° 4417

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE CANCER DU SEIN

M. le président. La parole est à M. Michel Lauzzana.

M. Michel Lauzzana. Le 19 octobre est la Journée mondiale contre les cancers du sein et les manifestations d'Octobre rose sont l'occasion de mettre en lumière la sensibilisation au dépistage du cancer du sein, ainsi que l'avancée des traitements.

Je souhaite d'abord saluer la mobilisation massive et exemplaire des associations et des bénévoles à travers toute la France. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM, Dem et Agir ens.*) Ce sont d'ailleurs eux qui sont à l'origine de la campagne Octobre rose.

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme : près de 60 000 nouveaux cas ont été diagnostiqués et 12 000 décès enregistrés en 2018. Malheureusement, la crise sanitaire a fortement freiné le dépistage gratuit par mammographie. Or, nous le savons désormais, le dépistage est efficace pour augmenter les chances de survie.

Je tiens aussi à saluer votre action, monsieur le ministre des solidarités et de la santé, auprès du laboratoire Gilead pour la mise à disposition du Trodelvy. Ce médicament a démontré son efficacité contre le cancer du sein métastatique triple négatif, jusqu'ici dépourvu de traitement reconnu. Il est désormais à la disposition des médecins et des patientes.

En l'associant à une augmentation importante de budget, le Président de la République a annoncé, en février 2021, le lancement de la stratégie décennale de lutte contre les cancers, votée par les parlementaires et élaborée par l'Institut national du cancer : le dépistage et la prévention constituent l'un de ses quatre axes majeurs.

Où en est la politique de dépistage et comment a-t-elle été relancée, notamment en lien avec les centres régionaux de coordination des dépistages des cancers ? Comment faciliterez-vous l'accès aux thérapeutiques innovantes ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Trois cancers font l'objet d'un programme national de dépistage systématique. Ces programmes ont été suspendus pendant un peu moins de trois mois au cours de l'année 2020. Premier point de nature à vous rassurer : la littérature scientifique indique clairement que, jusqu'à trois mois, on ne constate pas de perte de chances pour les patientes.

Cela étant, il convenait de ne surtout pas perdre de temps, si bien que les programmes de dépistage ont repris dès que cela fut possible, à l'aide de grandes campagnes de communication. Et les chiffres sont plutôt moins catastrophiques que ce que nous craignons : l'effritement du dépistage est resté marginal. La participation au programme de dépistage du cancer du sein est passée de 52 à 49 %, diminution plus faible que ce que nous redoutions.

Néanmoins, c'est un effort permanent que de promouvoir et d'organiser le dépistage du cancer du sein. Il est absolument indispensable de rappeler son importance en toute occasion – votre question permet d'ailleurs de le faire – et de sensibiliser les femmes à cet enjeu.

Quant à l'accès précoce aux traitements, j'ai eu l'occasion d'annoncer ici même, il y a quelques semaines, la mise à disposition du Trodelvy, un traitement très prometteur contre les cancers indifférenciés du sein. À la suite de grandes négociations avec les laboratoires, la France est l'un des premiers pays à en bénéficier, et ce en quantité.

Cela étant, les enjeux sont connus : si l'on veut avoir un accès précoce aux traitements, il faut avant tout rechercher et innover en France. La stratégie 2030 présentée par le Président de la République et les mesures portant sur les industries du médicament, sur lesquelles vous aurez l'occasion de vous prononcer dans quelques jours lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale, sont autant d'initiatives qui doivent nous permettre de réindustrialiser notre pays pour qu'il accueille l'innovation. J'ajoute que vous pourrez également adopter un dispositif totalement innovant d'accès ultra-précoce à tout nouveau médicament sur le territoire français, dès lors que la Haute Autorité de santé aura reconnu son intérêt.

Bref, nous progressons rapidement – sans doute pas assez – et nous progresserons encore plus vite demain.
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

Données clés

Auteur : [M. Michel Lauzzana](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4417

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Biodiversité

Ministère attributaire : Biodiversité

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 octobre 2021](#)